

École Doctorale des Sciences Chimiques Tableau d'équivalence horaire formations

Le Collège doctoral a mis en place, pour les doctorants inscrits dans les 13 Écoles Doctorales (ED) d'AMU, un « Contrat Individuel de Formation » (CIF) qui requiert d'effectuer et de valider, pendant la durée de la thèse, (au minimum) **100 heures de formations** qui vont permettre à chacun d'acquérir de nouvelles connaissances et de monter encore en compétences.

Elles sont à répartir comme suit :

- 50 heures de formations « scientifiques » (disciplinaires et transdisciplinaires)
- 50 heures de formations « professionnalisantes » (d'accompagnement à la poursuite de carrière).

⇒ **Trois formations** organisées par le Collège doctoral sont **obligatoires en 1^{ère} année** de thèse. Deux MOOC sont à suivre en ligne sur la plateforme « **FUN MOOC** » (préinscription obligatoire sur ADUM avec l'adresse « **etu.univ-amu.fr** »)

- **Intégrité Scientifique** : règles qui gouvernent la pratique d'une recherche honnête, intègre et responsable. Deux sessions par an, crédit : 10 heures – Catégorie « *Compétences propres au métier de chercheur* ».
- **Ethique de la Recherche** : grandes questions que posent les progrès de la science et leurs répercussions sociétales. Deux sessions par an, crédit : 10 heures – Catégorie « *Compétences propres au métier de chercheur* ».

⇒ **Une 3^{ème} formation obligatoire** est à suivre via **AMeTICE** (préinscription obligatoire sur Adum) :

- "**Sensibilisation à la science ouverte**"

Aucune de ces 3 formations ne sera validée si vous ne respectez pas la procédure (préinscription obligatoire sur Adum avec l'adresse « etu.univ-amu.fr » - adresse à activer au préalable)

La **participation aux congrès / conférences / colloque** fait partie de l'activité du jeune chercheur.

Il n'y a **pas d'heure** de comptabilisée.

👉 Pour donner visibilité à cette activité qui ne valide pas d'heure, le doctorant peut renseigner son compte ADUM. L'ensemble de son activité (formation, congrès, publications, ...) est enregistré dans son portfolio.

L'ED valide des heures, pas des crédits/points.

Vous trouverez en annexe le tableau d'équivalence d'heures validées par l'ED selon le type de formation suivie.

ED Sciences Chimiques (ED 250)				
50 heures Formations Scientifiques (Aide à la recherche)		50 heures Formations Professionnalisantes (Préparation à la poursuite de carrière)		Formation faisant partie de l'activité du jeune chercheur (pas d'heure validée)
Journée Scientifique de l'ED <i>(fortement recommandé)</i>	3h (présent) 6h (part. active)	Journée de rentrée de l'ED <i>(obligatoire pour les 1^{ère} année)</i>	3h	Colloque
Comité d'organisation des Journées Scientifiques (doctorants élus)	8h	- Ethique de la Recherche } <i>obligatoires</i> - Intégrité Scientifique } <i>(Fun MOOC)</i>	10h	Séminaire
Petits déjeuners scientifiques	3h	Initiation à la Science Ouverte : <i>obligatoire</i> <i>(Ametice)</i>	3h	Conférence
Work shop / Ecoles d'été	3h/j 15h/sem	Forum Modocc	6h	Congrès
MOOC / FUN *	Variable Sur attestation dans la limite de 12h *	Gestion de projet	12h (2 jours)	Journée scientifique labo ou autre ED (=conf)
Présentation des plateformes de caractérisation en chimie expérimentale et théorique	6h	Participation aux actions de la Cellule de culture scientifique et technique	Sur attestation	FrenchBic / Redox
Training in English / French	6h	Souk des Sciences	6 heures sur attestation	
UE Master	Sur attestation (heures de cours - pas TD ni TP)	Fête de la Science	4h/j (ou 2h/1/2 j) sur attestation	
Recherche reproductible	12h			
Ecole Exobiologie	3h/j			
Atelier Inserm (= école)	3h/j			
Copermix (= école)	3h/j			
CIPE	Heures attestation			
Société française spectro	Heures attestation			
Arbre des connaissances = CIPE	Heures attestation			
JMJC	Participation : 3h Organisation : 8h			
PLINIUS	Heures attestation			
Webinaire	Variable Sur attestation dans la limite de 12h			
Stage CNRS	Heures attestation			
Association	Au cas par cas			
Formation intra-labo	Au cas par cas			

* Les formations suivies sur Fun MOOC ne sont pas validées à hauteur des heures « effort » renseignées sur le site Fun. Le nombre d'heures attribuées au portfolio est **divisé par 2** dans la limite de 12h maximum. Par ailleurs, le calcul peut varier selon l'intensité du rythme/semaine et du nombre de semaines réellement suivi.